

(v) au Canada;

IN WITNESS WHEREOF the under-
signed, duly authorized thereto, have
signed this Agreement.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dû-
ment autorisés à cette fin, ont signé la
Convention.

DONE at Ottawa this sixth day of
December, 1965, in two copies in the
English and French languages, both
texts being equally authentic.

FAIT à Ottawa, le sixième jour de
décembre, 1965, en double exemplaire,
en versions française et anglaise, l'une
et l'autre faisant également foi.

MITCHELL W. SHARP

*For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada*

H. LINTOTT

*For the Government of the United Kingdom
Pour le Gouvernement du Royaume-Uni*